



COURRIER ARRIVÉ

Le - 8 MARS 2012

REGION NORD-EST
Département Études et Projets

DDTM DU NORD

D.D.T.M. 59, Service de l'Eau et de l'Environnement
Cellule Police de l'eau
A l'attention de Mr COUTURE Reynald
62, Boulevard de Belfort
BP 289
59 019 - LILLE cedex

SEE	A	I	P
D. Roussel			
M. Masson			
Police de l'eau			
CCB			
RPPP			
PEE			
MISEN			
SIGPEA			
A. attribution			
I. information			
P. participation			

NOS RÉF : 44568_01
BOUCHAIN / WAVRECHAIN SOUS FAULX / MARQUETTE EN OSTREVENT ID85A, ID 85B -
Dossier N°59-2011-00210

03-83-67-36-36

INTERLOCUTEUR : Mr PLANCHON (ou HUCHETTE) au 03-83-18-39-41

OBJET : 3 exemplaires du Dossier Déclaratif complet du chantier GRTgaz NRS de BOUCHAIN/WAVRECHAIN SOUS FAULX : Mise en place de protections mécaniques sur l'ouvrage de transport de gaz naturel GRTgaz.

Envoi en Recommandé avec AR **SPE 59 / REÇU LE**

- 9 MARS 2012

Nancy, le 7/03/2012

N° 484

Monsieur COUTURE,

GRTgaz met en œuvre un programme de protection de son réseau existant en application de la réglementation concernant l'arrêté du 4 août 2006 portant règlement de sécurité des canalisations de gaz combustibles, d'hydrocarbures liquides et liquéfiés et de produits chimiques dit « arrêté multifluides » applicable après publication au JO du 15/09/2006, et visant à accroître le niveau de sécurité des canalisations.

L'analyse de l'environnement et des installations a mis en évidence des écarts par rapport au règlement de sécurité.

Sur le tracé de nos travaux à BOUCHAIN / WAVRECHAIN SOUS FAULX / MARQUETTE EN OSTREVENT est présent le cours d'eau de NAVILLE TORTUE, et d'après le code de l'environnement un dossier déclaratif est à instruire. Ces travaux de mise en conformité, consiste à positionner au-dessus de la génératrice supérieure des 2 canalisations (Ø600) des plaques de protection mécanique en PEHD permettant de réduire ainsi les risques d'agression par des travaux de tiers.

A cet effet, nous nous sommes entretenus à plusieurs reprises avec vous - ce dont nous vous remercions - afin de répondre conformément à vos exigences et aboutir à un dossier complet.

Nous vous prions donc de trouver ci-joint ce dossier Déclaratif complet - en remplacement du dossier enregistré dans vos services en date du 20/12/11 - en 3 exemplaires pour l'obtention de votre accord.



Les Interlocuteurs en cas de besoin :

Le cabinet d'Ingénierie de l'Environnement ayant réalisé l'expertise : PLANETE VERTE, Mr BINET, tél 03.22.90.33.98 ;

- L'entreprise d'Etudes, de Pilotage et de Supervision est CAIHS qui a en charge le suivi de ces travaux. Elle est représentée par Thibault BENARD, tél : 03.20.40.89.23, port : 06.19.29.15.05 ;
- Contact local pour GRTgaz : Stéphane HUCHETTE, Chef de projet aMOA DEP Lille, tél : 03.28.53.41.37, port : 06.66.34.51.09.

En vous souhaitant bonne réception et dans l'attente de votre accord, nous vous prions de recevoir, Monsieur COUTURE, l'expression de nos salutations distinguées.

Hervé PLANCHON
Directeur de projet NRS

A handwritten signature in black ink, appearing to be "H. Planchon", written over a horizontal line.



PRÉFECTURE DU NORD

**RECEPISSE DE DÉPÔT DE DOSSIER DE DECLARATION
DONNANT ACCORD POUR COMMENCEMENT DES TRAVAUX
CONCERNANT
TRAVAUX DE PROTECTIONS DE CANALISATIONS**

**COMMUNES DE BOUCHAIN, WAVRECHAIN SOUS FAULX ET MARQUETTE EN
OSTREVANT**

**DOSSIER N° 59-2012-00044
LE PRÉFET DE RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS
Le préfet du NORD
Officier de la Légion d'honneur**

Commandeur dans l'Ordre national du mérite

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L. 211-1, L. 214-1 à L. 214-6 et R. 214-1 à R. 214-56 ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ;

VU le dossier de déclaration déposé au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement considéré complet, présenté par GRT Gaz, enregistré sous le n° 59-2012-00044 et relatif à :
**TRAVAUX DE PROTECTIONS DE CANALISATIONS A BOUCHAIN, WAVRECHAIN SOUS FAULX
ET MARQUETTE EN OSTREVANT ;**

donne récépissé du dépôt de sa déclaration au pétitionnaire suivant :

**GRT Gaz
Région Nord-Est
24, quai Sainte-Catherine
54042 NANCY Cedex**

concernant :

TRAVAUX DE PROTECTIONS DE CANALISATIONS

dont la réalisation est prévue dans les communes de BOUCHAIN, WAVRECHAIN SOUS FAULX ET MARQUETTE EN OSTREVANT.

Les ouvrages constitutifs à ces aménagements rentrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement. Les rubriques du tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernées sont les suivantes :

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêtés de prescriptions générales correspondant
3.1.2.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau: 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A) 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D)	Déclaration	Arrêté du 28 novembre 2007
3.3.1.0	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant : 1° Supérieure ou égale à 1 ha (A) 2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D)	Déclaration	

Le déclarant devra respecter les prescriptions générales définies dans les arrêtés dont les références sont indiquées dans le tableau ci-dessus et qui sont joints au présent récépissé.

Le déclarant peut débiter son opération dès réception du présent récépissé. Au vu des pièces constitutives du dossier complet, il n'est pas envisagé de faire opposition à cette déclaration.

Copies de la déclaration et de ce récépissé sont adressées aux mairies de BOUCHAIN, WAVRECHAIN SOUS FAULX et MARQUETTE EN OSTREVANT où cette opération doit être réalisée, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture du NORD durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage à la mairie des communes de BOUCHAIN, WAVRECHAIN SOUS FAULX et MARQUETTE EN OSTREVANT par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai d'un an. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage en mairie, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

Le service de police de l'eau devra être averti de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement des ouvrages et, le cas échéant, de la date de mise en service.

Les ouvrages, les travaux et les conditions de réalisation et d'exploitation doivent être conformes au dossier déposé.

L'inobservation des dispositions figurant dans le dossier déposé ainsi que celles contenues dans les prescriptions générales annexées au présent récépissé, pourra entraîner l'application des sanctions prévues à l'article R. 216-12 du code de l'environnement.

En application de l'article R. 214-40 du code de l'environnement, toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être porté, avant réalisation à la connaissance du préfet qui peut exiger une nouvelle déclaration.

Les agents mentionnés à l'article L. 216-3 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libre accès aux installations objet de la déclaration dans les conditions définies par le code de l'environnement, dans le cadre d'une recherche d'infraction.

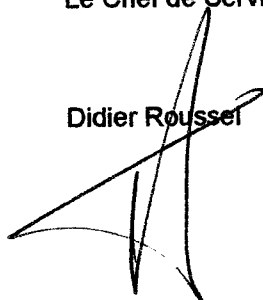
Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent récépissé ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

A LILLE, le 20 AVR. 2012

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de Service,

Didier Roussel



PJ : liste des arrêtés de prescriptions générales

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

ANNEXE

LISTE DES ARRETES DE PRESCRIPTIONS GENERALES

- Arrêté du 28 novembre 2007



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 20 AVR. 2012

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule Police de l'Eau

648/PE

Monsieur le maire
de la commune de BOUCHAIN
128, rue Henri Bocquet

59111 BOUCHAIN

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par GRT GAZ en date du 08/03/2012 concernant l'opération suivante :

TRAVAUX DE PROTECTIONS DE CANALISATIONS A BOUCHAIN, WAVRECHAIN SOUS FAULX ET MARQUETTE EN OSTREVENT

dossier suivi par M. Reynald COUTURE tél. : 03 28 03 84 20 fax : 03 28 03 83 80 mail : reynald.couture@nord.gouv.fr.

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef de Service,

Didier ROUSSEL

Horaires d'ouverture : lundi au jeudi 8h30-17h30 ; vendredi 8h30-17h
Tél. : 03 28 83 03 00 – fax : 03 28 83 03 01
62, boulevard de Belfort BP 289
59019 Lille cédex



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 20 AVR. 2012

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule Police de l'Eau

649/PE

Monsieur le maire
de la commune de Wavrechain sous Faulx
4, rue de l'Eglise

59111 WAVRECHAIN SOUS FAULX

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par GRT GAZ en date du 08/03/2012 concernant l'opération suivante :

TRAVAUX DE PROTECTIONS DE CANALISATIONS A BOUCHAIN, WAVRECHAIN SOUS FAULX ET MARQUETTE EN OSTREVENT

dossier suivi par M. Reynald COUTURE tél. : 03 28 03 84 20 fax : 03 28 03 83 80 mail : reynald.couture@nord.gouv.fr.

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef de Service,

Didier ROUSSEL

Horaires d'ouverture : lundi au jeudi 8h30-17h30 ; vendredi 8h30-17h
Tél. : 03 28 83 03 00 – fax : 03 28 83 03 01
62, boulevard de Belfort BP 289
59019 Lille cédex



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule Police de l'Eau

650/PE

Lille, le

20 AVR. 2012

Monsieur le maire
de la commune de Marquette en Ostrevant
34, rue Louis Pasteur

59252 MARQUETTE EN OSTREVANT

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par GRT GAZ en date du 08/03/2012 concernant l'opération suivante :

**TRAVAUX DE PROTECTIONS DE CANALISATIONS A BOUCHAIN, WAVRECHAIN SOUS FAULX ET
MARQUETTE EN OSTREVANT**

dossier suivi par M. Reynald COUTURE tél. : 03 28 03 84 20 fax : 03 28 03 83 80 mail : reynald.couture@nord.gouv.fr.

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef de Service,

Didier ROUSSEL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le

20 AVR. 2012

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule Police de l'Eau

651/PE

**Monsieur le Président
de la CLE DU SAGE DE LA SENSEE
Institution Interdépartementale 59-62 pour l'aménagement
de la Vallée de la Sensée
DEDT
61, rue Gustave Delory
59500 LILLE CEDEX**

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par GRT GAZ en date du 08/03/12 concernant l'opération suivante :

**TRAVAUX DE PROTECTION DE CANALISATIONS A BOUCHAIN, WAVRECHAIN SOUS FAULX ET
MARQUETTE EN OSTREVANT**

dossier suivi par M. REYNALD COUTURE tél. : 03 28 03 84 20 fax : 03 28 03 83 80 mail : reynald.couture@nord.gouv.fr

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef de Service,

Didier Roussel



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule Police de l'Eau

647/PE

Lille, le

20 AVR. 2012

Monsieur le Directeur
de GRT GAZ
24, quai Sainte Catherine

54042 NANCY CEDEX

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration n° 59-2012-00044 au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

**TRAVAUX DE PROTECTIONS DE CANALISATIONS A BOUCHAIN, WAVRECHAIN SOUS
FAULX ET MARQUETTE EN OSTREVANT**

suiwi par Monsieur Reynald COUTURE tél. : 03 28 03 84 20 fax : 03 28 03 83 80 mail : reynald.couture@nord.gouv.fr

pour lequel vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie des communes de BOUCHAIN, WAVRECHAIN SOUS FAULX et MARQUETTE EN OSTREVANT pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du NORD durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif par les tiers dans un délai de un an dans les conditions définies à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement à compter de la date de sa publication ou de la date d'affichage en mairie. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage en mairie, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

.../...

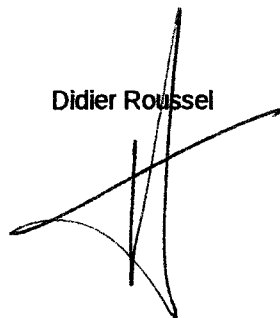
Horaires d'ouverture : lundi au jeudi 8h30-17h30 ; vendredi 8h30-17h
Tél. : 03 28 83 03 00 - fax : 03 28 83 03 01
62, boulevard de Belfort BP 289
59019 Lille cédex

La présente décision ne vaut qu'au titre I du livre deuxième du Code de l'Environnement et ne dispense par le pétitionnaire d'obtenir les autorisations relatives aux autres réglementations (urbanisme,...).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef de Service,

Didier Roussel

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned to the right of the printed name 'Didier Roussel'.

**Copie à Monsieur le Responsable
de la DT du Valenciennois**